

avons dit», ce qui, en gros, correspond à la position du Parti réformiste.

Je leur ai ensuite fait entendre les observations et les questions du Bloc et des libéraux. Ils se demandaient de quelle planète venaient ces gens-là. En écoutant le débat d'il y a six semaines, il m'est venu à l'esprit que les seuls lieux où des cas se présentent, les seuls lieux où les gens disent tout haut ce qu'ils pensent, ce sont les circonscriptions réformistes.

• (2130)

Il y a 52 circonscriptions où nous sommes en présence d'un problème. Eh bien, de deux choses l'une: ou bien il y a au Canada 52 circonscriptions où les gens veulent qu'on traite la question avec plus de fermeté, ou bien il y a 52 circonscriptions qui sont représentées par des députés qui écoutent leurs électeurs.

La position que les députés libéraux avaient prise ce jour-là, avant leur congrès, était passablement différente de celle qu'ils préconisaient à leur retour à la Chambre, après avoir écouté les délégués du Parti libéral.

Je ne comprends pas vraiment pourquoi. Peut-être est-ce parce que les personnes qui prenaient la parole étaient membres du Parti libéral et qu'ils étaient obligés de les écouter. C'est peut-être pour cela qu'ils ont modifié leur position.

C'est tout simplement fantastique! Je félicite le gouvernement libéral d'avoir proposé certaines améliorations à cette loi, mais je me demande pourquoi il n'a pas tenu compte de toutes les recommandations des membres de son parti.

**M. Milliken:** Nous en avons tenu compte.

**M. Abbott:** Je vois. Le député d'en face dit qu'ils en ont tenu compte. Je regrette. Je n'assistais pas au congrès libéral. Tout ce que j'en sais, c'est ce que j'ai pu voir à la télévision, entendre à la radio et lire dans les journaux. Il me semble cependant que la différence, c'est que les députés libéraux ont appris quelque chose des membres de leur parti. C'est fantastique!

J'aurais seulement aimé qu'ils en tiennent compte et qu'ils présentent une mesure législative qui soit plus valable et qui traite plus directement de la question.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je pense que vous aurez le consentement unanime de la Chambre pour adopter la motion suivante:

Que lorsque le vote sur l'amendement aura été réputé proposé à la Chambre, il saura considéré qu'on a demandé le vote et que celui-ci aura été reporté au lundi 20 juin à 18 h 30.

(La motion est adoptée.)

### Initiatives ministérielles

## LOI FÉDÉRALE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

**L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse))** propose: Que le projet de loi C-28, Loi portant octroi de prêts d'études et d'autres formes d'aide financière aux étudiants, modifiant la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, prévoyant l'abrogation de celle-ci et modifiant une autre loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui sur ce projet de loi fort nécessaire. Le Canada, tel qu'on le connaît, est un très vaste pays et sa diversité est à la fois géographique et démographique.

Comme je viens des Territoires du Nord-Ouest, je peux apprécier la grandeur et la beauté de ce pays, ainsi que la difficulté de gouverner un pays aussi vaste. Je sais aussi que chaque génération de Canadiens a dû apprendre à s'adapter aux réalités de ce pays pour gagner sa vie et survivre.

• (2135)

Dans le monde d'aujourd'hui, les Canadiens doivent acquérir de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances pour livrer concurrence sur le marché international. Ce projet de loi vise à aider les Canadiens de partout qui sont dans le besoin à poursuivre les études collégiales et universitaires qui leur permettront de réussir dans la vie.

Une partie de mon mandat à titre de secrétaire d'État responsable de la formation et de la jeunesse consiste à écouter les jeunes et à répondre à leurs préoccupations. C'est la raison pour laquelle j'ai participé à de nombreuses consultations avec les jeunes du pays, afin d'entendre leurs points de vue et d'échanger avec eux des idées sur leurs projets et leurs espoirs pour l'avenir.

Récemment, j'ai eu l'occasion de participer aux vastes consultations menées par Développement des ressources humaines Canada au sujet de la création du Service jeunesse Canada. Les consultations se poursuivront à mesure que nous continuerons d'entreprendre d'autres projets de ce genre.

Il est réellement enthousiasmant d'entendre les opinions et les préoccupations des jeunes Canadiens, et notre gouvernement reste déterminé à poursuivre ce dialogue. Il faut offrir aux jeunes une possibilité d'apporter une contribution au tissu social et économique de notre pays.

Par conséquent, il me fait un grand plaisir d'engager ce débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-28, Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Cette mesure législative témoigne de façon tangible de l'engagement du gouvernement à aider les Canadiens qui poursuivent des études et une formation.